

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 233**13 mai 1997****SOMMAIRE**

Clement S.A., Junglinster	page 11152	Haram International S.A., Luxembourg	11181
Compagnie Aéronautique du Grand-Duché de Luxembourg S.A., Luxembourg	11164	Haram Participations Financières S.A., Luxembourg	11183
Cupidon S.A., Luxembourg	11165	Hike Securities Holding S.A.H., Luxembourg	11181
Delux-Pillow Book Finance S.A., Luxembourg	11165	Home-Made, S.à r.l., Septfontaines	11183
Delux Production, Luxembourg	11165	HPH Holding, S.à r.l., Luxembourg	11183
Delux-Tower Finance III S.A., Luxembourg	11166	Ifimol, S.à r.l., Luxembourg	11177, 11178
Devecon, S.à r.l., Luxembourg	11166	Ifit, S.à r.l., Luxembourg	11179, 11180
D.F.C. - Development Financing Company S.A., Luxembourg	11166	Immobilière Rive Gauche S.A., Luxembourg	11182
Dintec, S.à r.l., Bettembourg	11167	Imprimerie Hengen, S.à r.l., Luxembourg	11184
Disport Luxembourg S.A., Walferdange	11167	Infigest S.A., Luxembourg	11183
Dorchester S.A., Luxembourg	11168	Interdrinks S.A.	11184
D.R. Holdings S.A., Luxembourg	11167, 11168	International Research and Development (Luxembourg) S.A., Luxembourg	11184
Dusty Finance S.A., Luxembourg	11168	Interselex Equity, Sicav, Luxembourg	11184
E.C.C. S.A., Européenne de Comptabilité et de Communication S.A., Luxembourg	11172	Ippa Portfolio Management S.A., Luxembourg	11145
Electricité Stajnar, S.à r.l., Luxembourg	11168	Ixos Management S.A., Luxembourg	11147
Entreprise Del Col S.A., Luxembourg	11164	Joran Invest S.A. Holding, Luxembourg	11149
Epifin S.A., Luxembourg	11169	Logical Communication and Investments S.A.	11150
Eprom S.A., Luxembourg	11168	Lux-Audit Révision, S.à r.l., Luxembourg	11150
Espaclux S.A., Luxembourg	11170	Luxaviation S.A., Luxembourg	11151
ETIC, European Travel Data Intelligence Center and ETM, European Travel Monitor S.A., Luxembourg	11172	Lux-International Transport, GmbH, Luxembourg	11150
E.T.L.S. S.A., Luxembourg	11169	Lux-Trans Innovator S.A., Luxembourg	11151
Euroeast Lines S.A., Luxembourg	11170	Mapom S.A., Luxembourg	11149
European Realtors S.A., Luxembourg	11172	Margaritelli Kälin S.A., Luxembourg	11140
Fantini Finance S.A., Luxembourg	11169	Marwais International L.L.C., Luxembourg	11151
Ferrero Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	11170	Milestone, S.à r.l., Luxembourg	11143
Fiduciaire Luxembourgeoise Eurotrust S.A., Luxbg	11165	Mouse Soft Limited, Luxembourg	11150
Fiduciaire Vic. Collé & Associés, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	11172	Nouveau Garage Benelux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	11151
Finadev S.A., Luxembourg	11173	Orniria S.A., Bertrange	11152, 11153
Finanmag S.A., Luxembourg	11174	Orbit Toiture, S.à r.l., Luxembourg	11154
Fin 18 S.A., Luxembourg	11173	Paddock S.A., Luxembourg	11154
Fiorentino, S.à r.l., Livange	11174	Patent Line Holding S.A., Luxembourg	11153
Fisec, S.à r.l., Helmdange	11174	Peinture Stoltz, S.à r.l., Schifflange	11154
F.N.P., S.à r.l. & Cie, S.e.c.s., Junglinster	11175	Pela, S.à r.l., Frisange	11154
F.N.P., S.à r.l., Junglinster	11152, 11171	Pepalux, S.à r.l., Itzig	11144
(La) Formica, S.à r.l., Schifflange	11146, 11147	Perry Lux Informatique, S.à r.l., Luxembourg	11156
Formula Finanz International S.A., Luxembourg	11138	Pompei, S.à r.l., Dudelange	11151
Frontier Holdings, Luxembourg	11174	P.R. Coiffure, S.à r.l., Luxembourg	11154, 11155
Gam S.A., Steinsel	11175	Program Holding S.A., Luxembourg	11156
Garanti Bank Türkiye Garanti Bankasi A.S., Luxbg	11175	Programme 3 Patent Holdings S.A., Luxembourg ..	11154
G-Bond Fund, Sicav, Luxembourg	11173	Programme 4 Patent Holdings S.A., Luxembourg ..	11157
Geal Investments S.A.H., Luxembourg	11181	Provence S.A. Holding, Kehlen	11156
Gemic S.A.H., Esch-sur-Alzette	11182	Riancourt S.A., Luxembourg	11157
General Cars, S.à r.l., Luxembourg	11182	Rodriguez Frères, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	11158
General European Investment Group S.A., Luxembg	11182	Sarasin Investment, Sicav, Luxembourg	11157
Generalinvest, Luxembourg	11176	Satellite Promotion Services S.A., Betzdorf	11157, 11158
Generaltour S.A., Luxembourg	11182	(Le) Saumur, S.à r.l., Luxembourg	11147, 11149
G-Equity Fix, Luxembourg	11173	S.C.I. Barrière de l'Alzette, Luxembourg	11161
Gesellschaft für Grundbesitz S.A., Luxembg	11176, 11177	S.C.I. Langwies, Junglinster	11163
Globafin S.A., Luxembourg	11177	S.C.I. Langwies, Luxembourg	11163
Grannychoc Holding S.A. (Luxembourg), Luxembg	11180	S.C.I. Zac, Junglinster	11163
Greensleave S.A., Luxembourg	11180	S.C.I. Zac, Luxembourg	11163
		Ship Connection S.A., Luxembourg	11162
		Sicar S.A., Luxembourg	11158, 11161
		Silca S.A., Luxembourg	11162
		Sisab S.A., Luxembourg	11145, 11146

FORMULA FINANZ INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2960 Luxemburg, 11, rue Aldringen.

—
STATUTEN

Im Jahre eintausendneuhundertsiebenundneunzig, am fünfzehnten Januar.

Vor Uns Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, im Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg.

Sind erschienen:

- 1) FORMULA a.s, Gesellschaft slowakischen Rechtes, mit Sitz in Povazka Bystrica, Slowakei, hier vertreten durch Herrn Michael Probst, Privatbeamter, wohnhaft in Konz (Deutschland), aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Povazka Bystrica, am 9. Januar 1997;
- 2) KREDIETRUST, Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechtes, mit Sitz in Luxemburg, hier vertreten durch Herrn Michael Probst, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 9. Januar 1997.

Die oben aufgeführten Vollmachten werden, nachdem sie durch den Komparenten und den instrumentierenden Notar ne varietur gezeichnet wurden, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Vorgenannte Personen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren:

I. Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung FORMULA FINANZ INTERNATIONAL S.A. gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die, unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, den Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonstwie, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen. Sie kann ebenfalls Fabrikmarken und Patente und alle mit diesen zusammenhängenden Rechte erwerben und verwerten, an der Gründung, der Umänderung und der Kontrolle von Gesellschaften teilnehmen, das Ganze im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt DEM 65.000,- (fünfundsechzigtausend Deutsche Mark), eingeteilt in 65 (fünfundsechzig) Aktien ohne Nominalwert.

Alle Aktien sind Inhaberaktien, es sei, dass das Gesetz es anders bestimmt.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, das Gesellschaftskapital um DEM 435.000,- (vierhundertfünfunddreissigtausend Deutsche Mark) zu erhöhen, um es von DEM 65.000,- (fünfundsechzigtausend Deutsche Mark) auf DEM 500.000,- (fünfhunderttausend Deutsche Mark) zu bringen durch die Ausgabe von 435 (vierhundertfünfunddreissig) Aktien ohne Nominalwert, welche die gleichen Rechte geniessen wie die bestehenden Aktien.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und beauftragt, die Kapitalerhöhung ganz oder teilweise vorzunehmen, den Ort und das Datum der Aktienausgabe oder der verschiedenen Aktienausgaben festzusetzen, die Bedingungen der Zeichnung der Aktien und der Einzahlung zu bestimmen, falls notwendig neue Aktionäre zu berufen und alle Bedingungen die notwendig oder wünschenswert sind festzusetzen, auch wenn sie nicht ausdrücklich in diesen Satzungen erwähnt sind.

Der Verwaltungsrat ist des weiteren berechtigt, nach der Zeichnung der neuen Aktien, die Einzahlung und die durchgeführte Kapitalerhöhung in einer Notariatsurkunde festzustellen und die Gesellschaftssatzungen dementsprechend abändern zu lassen, das ganze im Einklang mit dem Gesetz vom 10. August 1915 und unter der Bedingung, dass die obenaufgeführte Ermächtigung jeweils nach fünf Jahren erneuert werden muss.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen oder Wandelanleihen sei es in Form von Inhaberobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Massgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen nur im Rahmen des genehmigten Kapitals erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat wird die Natur, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen sowie jede andere Bedingung die sich auf die Ausgabe der Obligationen bezieht, festsetzen.

Ein Register der Namensobligationen wird am Gesellschaftssitz errichtet werden.

Im Rahmen mit den obenerwähnten Bedingungen und ohne Rücksicht auf die in Artikel 10 enthaltenen Bestimmungen, ist der Verwaltungsrat ermächtigt, das Gesellschaftskapital gegen Einbezug von freien Rücklagen zu erhöhen.

Der Verwaltungsrat kann, im Falle einer Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Vorzugsrecht der früheren Aktionäre ausschalten oder beschneiden.

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II. Verwaltung - Überwachung

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegrafisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates müssen mit vier Fünfteln (4/5) der abgegebenen Stimmen getroffen werden, soweit nicht die Satzung oder das Gesetz zwingend ein anderes Mehrheitsverhältnis vorschreibt.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an ein(en) oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von vier Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen, die Zahlung einer Zwischendividende zu betreiben.

Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

III. Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig, wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschliesst über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am zweiten Dienstag des Monats Mai um neun Uhr dreissig. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Durch Beschluss der Generalversammlung können ein Teil oder der ganze Gewinn oder aber ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezahlten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt, welche dieselben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes auf Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende, welche den nicht zurückgezahlten Aktien vorbehalten ist.

IV. Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

V. Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften, sowie auf deren späteren Änderungen.

VI. Vorübergehende Bestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 1997.
2. Die erste Generalversammlung der Aktionäre findet im Jahre 1998 statt.

VII. Kapitalzeichnung

Die fünfundsechzig (65) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. FORMULA a.s, vorgeannt, vierundsechzig Aktien	64
2. KREDIETRUST, vorgeannt, eine Aktie	1
Total: fünfundsechzig Aktien	65

Alle Aktien wurden voll eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von DEM 65.000,- (fünfundsechzigtausend Deutsche Mark) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

VIII. Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

IX. Schätzung der Gründungskosten

Zwecks Berechnung der Einregistrierungsgebühren wird das Gesellschaftskapital auf eine Million dreihundertvierzigtausenddreihundert Luxemburger Franken (LUF 1.340.300,-) abgeschätzt.

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen auf fünfundsechzigtausend Luxemburger Franken (LUF 65.000,-).

X. Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: 11, rue Aldringen, L-2960 Luxemburg.

Die Gründungsversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, eine neue Anschrift der Gesellschaft innerhalb der Ortschaft des Gesellschaftssitzes zu wählen.

2. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf fünf und diejenige der Kommissare auf einen festgesetzt.

3. Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung des Jahres 2002 werden ernannt:

- a) Herr Jozef Jablonicky, Ingenieur, wohnhaft in Bratislava (Slowakei);
- b) Herr Stefan Tvrdy, Ingenieur, wohnhaft in Bytca (Slowakei);
- c) Herr Vladimir Hronsky, Ingenieur, wohnhaft in Bratislava-Vidiek (Slowakei);
- d) Herr Vladimir Nuhlicek, Ingenieur, wohnhaft in Bratislava (Slowakei);
- e) Herr Jan Valovic, Ingenieur, wohnhaft in Bratislava (Slowakei).

4) Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird ernannt:

FIN-CONTROLE S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in Luxemburg.

5) Die Mandate des Verwaltungsrates und dasjenige des Kommissars erfallen sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2002.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihm kundigen Sprache an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe diese Urkunde mit Uns, Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: M. Probst, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1997, vol. 96S, fol. 18, case 11. – Reçu 13.403 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, auf stempelfreies Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 3. Februar 1997.

T. Metzler.

(05452/222/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

MARGARITELLI KÄLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze janvier.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. MARGARITELLI ITALIA S.p.A., société anonyme de droit italien, ayant son siège social à San Venanzo (Italie), Via IV Novembre 46,

ici représentée par Monsieur Luca Margaritelli, Directeur, né à Rome (Italie) le 20 décembre 1966, demeurant à Perugia (Italie), Viale Roma 23, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui;

2. ORLUN S.A., société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à CH-6565 San Bernardino (Suisse), c/o Centro Commerciale Maghim,

ici représentée par Monsieur Angelo Gianini, Commercialiste, demeurant à CH-Cureglia (Suisse), 17, Via Ronchetto.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent avoir arrêtés entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de MARGARITELLI KÄLIN S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre public, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et publiée selon les modalités légales en vigueur dans le pays dans lequel le siège aura été transféré, par l'un des organes exécutifs de la société, ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente de bois et produits dérivés de bois ainsi que l'achat et la vente de toute autre matière première, produits semi-finis et produits finis.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut detenir des biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, et engagée par la signature individuelle de chacun des administrateurs, ou la simple signature du délégué du conseil.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six ans. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président, ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement, par mandataire, par écrit, par télégramme, télex ou télécopie. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur.

Les résolutions du conseil sont prises à la majorité absolue des votants.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs auxdites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, soit à un comité directeur formé ou non de membres choisis en son sein, soit à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui peuvent ne pas être actionnaires de la société.

Le conseil fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affectés à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital. L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute le bilan.

Après l'adoption du bilan, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Les convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement quelque soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 18. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 19. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le deuxième mercredi non férié du mois de mars de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est férié ou de congé bancaire, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 22. Chaque année, le conseil d'administration dressera l'inventaire et le compte de profits et pertes. Les amortissements nécessaires devront être faits.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération du capital

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. La société MARGARITELLI S.p.A., prénommée, mille actions	1.000
2. La société ORLUN S.A., prénommée, deux cent cinquante actions	250
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Tous les comparants déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à soixante mille francs luxembourgeois.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le deuxième mercredi non férié du mois de mars 1998 à 14.00 heures en son siège social.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 20, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société étant arrêtés et la société régulièrement constituée, les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un. Leur mandat viendra à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice social de l'an 1997.

2. Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Luca Margaritelli, directeur, demeurant à I-Perugia (Italie), Viale Roma 23;
- b) Monsieur Paul Kälin, conseiller, demeurant à CH-1226 Thonex-Genève (Suisse), 16, avenue A. Jeandin;
- c) Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique).

3. Est nommée commissaire aux comptes:

La société FIDUCIARIA BESFID, ayant son siège social à CH-6903 Lugano-Besso (Suisse), 31, Via Besso.

4. L'assemblée autorise la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

5. Le siège social de la société est établi à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Margaritelli, A. Gianini, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1997, vol. 96S, fol. 20, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1997.

C. Hellinckx.

(05455/215/211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

MILESTONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.289.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 23, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour MILESTONE, S.à r.l.
FIDUCIAIRE FORIG S.C.

Signature

(05618/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

PEPALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5951 Itzig, 18, rue des Arbustes.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. Monsieur Jalil Rowhani, architecte diplômé, demeurant à Itzig;
2. Madame Shala Azadi Ardekani, psychologue, épouse de Monsieur Jalil Rowhani, demeurant à Itzi;
3. Monsieur Pedram Rowhani, étudiant, demeurant à Itzig;
4. Monsieur Payam Rowhani, étudiant, demeurant à Itzig;

étant ici représenté par Monsieur Jalil Rowhani, prénommé, en vertu d'un pouvoir sous seing privé délivré à Capellen, le 2 janvier 1997, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par toutes les parties et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- a) l'exploitation d'une agence immobilière, et notamment la promotion immobilière et entreprise de construction;
- b) l'exploitation d'une agence de publicités et de communications;
- c) l'achat et la vente de tous matériaux de construction, communication et publicité.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de PEPALUX, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Itzig. Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites comme suit:

1. Monsieur Jalil Rowhani, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
2. Madame Shala Azadi-Ardekani, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
3. Monsieur Pedram Rowhani, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
4. Monsieur Payam Rowhani, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts sociales ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et les documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Jalil Rowhani, prénommé.
2. Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée, Madame Shala Azadi-Ardekani, prénommée.
3. La société est valablement engagée en toutes circonstances sous la signature conjointe des deux gérants.
4. Le siège social est établi à L-5951 Itzig, 18, rue des Arbustes.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ vingt-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Rowhani, S. Azadi-Ardekani, P. Rowhani, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 23 janvier 1997, vol. 409, fol. 1, case 8. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 29 janvier 1997.

A. Biel.

(05456/203/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

IPPA PORTFOLIO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 27.226.

Suite à diverses décisions, le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

M. Gérard Fievet, BANQUE IPPA S.A., Bruxelles;

M. Jean-Pierre Fraas, BANQUE IPPA & ASSOCIES S.A., Luxembourg;

M. Pierre Goffin, BANQUE IPPA S.A., Bruxelles;

M. Edouard Piret, ROYALE BELGE S.A., Bruxelles;

M. Jean-Claude Mertens, BANQUE IPPA S.A., Bruxelles;

M. Eddy Van Santvoort, BANQUE IPPA S.A., Bruxelles.

Luxembourg, le 15 janvier 1997.

*Pour IPPA PORTFOLIO MANAGEMENT S.A.
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.*

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05602/004/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

SISAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.084.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 20, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1997.

*Pour SISAB S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme*

S. Wallers

P. Frédéric

(05649/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

SISAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.084.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 20, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1997.

Pour SISAB S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

(05650/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

SISAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.084.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 20, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1997.

Pour SISAB S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

(05651/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

**LA FORMICA, Société à responsabilité limitée,
(anc. LUNA D'ORO, Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-3850 Schiffflange, 29, avenue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 34.373.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Mimmo Brugetti, commerçant, demeurant à Luxembourg, 29, rue de la Toison d'Or.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I. Il est le seul et unique associé de la société LUNA D'ORO, société à responsabilité limitée, avec siège social Luxembourg, 185, rue de Beggen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 29 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 21 du 24 janvier 1991, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 11 janvier 1995, publié au Mémorial C, numéro 225 du 24 mai 1995,

immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 34.373.

II. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique, Monsieur Mimmo Brugetti, préqualifié.

III. L'associé unique, Monsieur Mimmo Brugetti, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de Luxembourg à Schiffflange et de modifier, en conséquence, l'article 4 (premier alinéa) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Schiffflange.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer l'adresse de la société à L-3850 Schiffflange, 29, avenue de la Libération.

Troisième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en LA FORMICA, société à responsabilité limitée et de modifier, en conséquence, l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de LA FORMICA, société à responsabilité limitée.»

IV. Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes estimés sans nul préjudice à la somme de vingt-neuf mille francs (LUF 29.000,-), sont à la charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

V. L'associé unique élit domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.
Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: M. Brugetti, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1997, vol. 96S, fol. 9, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 février 1997.

T. Metzler.

(05610/222/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

LA FORMICA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 29, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 34.373.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 février 1997.

T. Metzler.

(05611/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

IXOS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 27.592.

Suite à diverses décisions, le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Président:

M. Umberto Nacamuli, Président de IXOS FINANZIARIA S.p.A., Turin.

Administrateurs:

M. Mariangelo Bossone, administrateur-délégué de TRANS FIDUCIAIRE S.A. à Lugano;

M. Jacques Elvinger, avocat à Luxembourg;

M. Giacomo Alessandro Massaia, administrateur-délégué de IXOS FINANZIARIA S.p.A., Turin;

M. Francesco Morandi, Senior Vice-Président et Managing Director de IBZ INVESTMENT BANK ZURICH, Zurich;

M. Rober Hoffmann, Directeur, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Luxembourg.

Luxembourg, le 15 janvier 1997.

Pour IXOS MANAGEMENT S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05603/004/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

LE SAUMUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 13, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 45.687.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. Monsieur Francesco Anelli, commerçant, demeurant à Luxembourg, 24, rue Christoph Colomb.

2. Monsieur Domenico Anelli, ouvrier, demeurant à Luxembourg, 13, rue Dicks.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. Le comparant sub. 1 est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée LE SAUMUR, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 13, rue Dicks, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 25 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 24 du 21 janvier 1994,

immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 45.687.

II. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Francesco Anelli, préqualifié.

III. Monsieur Francesco Anelli, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, deux cent cinquante (250) parts sociales de la société dont s'agit à Monsieur Domenico Anelli, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de deux cent cinquante francs (LUF 250.000,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV. Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

V. Ensuite les associés, Messieurs Francesco Anelli et Domenico Anelli, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité des voix, ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession de parts qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

1. Monsieur Francesco Anelli, commerçant, demeurant à Luxembourg, 24, rue Christoph Colomb,	
deux cent cinquante parts sociales	250
2. Monsieur Domenico Anelli, ouvrier, demeurant à Luxembourg, 13, rue Dicks, deux cent cinquante	
parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

Deuxième résolution

Les associés décident d'étendre l'objet social de la société en y ajoutant «l'hébergement de moins de dix (10) chambres», de sorte que l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec restaurant et l'hébergement de moins de dix (10) chambres, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Troisième résolution

Les associés décident de révoquer avec effet immédiat de sa fonction de gérant technique pour le restaurant, Monsieur Ahmad Nazir, préqualifié.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant technique est accordée à Monsieur Ahmad Nazir.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer deuxième gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Domenico Anelli, préqualifié.

Cinquième résolution

Les associés décident que la société est dorénavant gérée et administrée comme suit:

- pour le débit de boissons et pour le restaurant, par:

Monsieur Domenico Anelli, préqualifié,

- pour l'hébergement de moins de dix chambres, par:

Monsieur Francesco Anelli, préqualifié.

La société se trouve engagée comme suit:

- pour des opérations dont le montant ne dépasse pas cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), par la seule signature du gérant de la branche concernée.

- pour des opérations dépassant le montant de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) et tous engagements non compris dans l'une ou l'autre des trois branches spécifiques débit de boissons, restaurant et hébergement de moins de dix chambres, la signature conjointe des deux gérants est requise.

VI. Messieurs Francesco Anelli et Domenico Anelli, préqualifiés, agissant en leurs qualités de gérants de la société, déclarent se tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VII. Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille francs (LUF 35.000,-), sont à la charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

VIII. Les associés élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: F. Anelli, D. Anelli, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1997, vol. 96S, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 février 1997.

T. Metzler.

(05606/222/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

LE SAUMUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 13, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 45.687.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 février 1997.

T. Metzler.

(05607/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

JORAN INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 34.200.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 1996

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice écoulé.

5. L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe Blondeau, nommé Monsieur Rodney Haigh au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Wiczorek et nommé Monsieur Mohamed Nijar au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Kesy. L'Assemblée renouvelle H.R.T. REVISION, S.à r.l. au poste de commissaire. Leur mandat viendra à expiration à l'Assemblée Générale de 1997.

6. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 3, rue de l'Industrie au 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Certifié conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05604/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

MAPOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 51.602.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 1996

Résolutions

1 + 2. Après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire, ainsi que du Bilan et du Compte de Résultats au 31 décembre 1995, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, approuve le Bilan et le Compte de Résultats tels qu'ils lui sont présentés.

3. L'Assemblée Générale Extraordinaire, après délibération quant à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide, à l'unanimité des voix, de continuer l'activité de la société. Néanmoins, une recapitalisation devra être envisagée au plus vite.

4. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'accepter la démission de M. Wiczorek et de M. Jean-Pierre Kesy de leur poste d'administrateur.

5. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'accepter la démission de M. Rodney Haigh de son poste de commissaire aux comptes.

6. L'Assemblée Générale Extraordinaire, à l'unanimité des voix, donne décharge spéciale aux administrateurs et au commissaire aux comptes démissionnaires et décharge à M. Christophe Blondeau.

7. L'Assemblée décide de nommer M. Nour-Eddin Nijar, demeurant 7, rue Xavier de Feller à L-1514 Luxembourg et M. Rodney Haigh, demeurant à la Résidence Horizon, 8, rue Barendall à Mamer aux fonctions d'administrateur, en remplacement des administrateurs démissionnaires. Elle propose également de nommer la société H.R.T. REVISION, S.à r.l. à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2001.

8. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social du 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg, au 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme

C. Blondeau	J.-P. Kesy
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05616/565/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

LOGICAL COMMUNICATION AND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

La société BENCHROSE FINANCE LIMITED donne sa démission à partir du 29 janvier 1997 en tant qu'Administrateur pour la société LOGICAL COMMUNICATION AND INVESTMENTS S.A.

Fait le 29 janvier 1997.

BENCHROSE FINANCE LIMITED
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 24, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05608/692/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

LOGICAL COMMUNICATION AND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

La FIDUCIAIRE MYSON donne sa démission à partir du 29 janvier 1997 en tant que commissaire aux comptes pour la société LOGICAL COMMUNICATION AND INVESTMENTS S.A.

Fait à Luxembourg le 29 janvier 1997.

FIDUCIAIRE MYSON, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 24, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05609/692/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 43.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 28, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

(05612/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

LUX-INTERNATIONAL TRANSPORT, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 500.000,-.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 64, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 21.539.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 23, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion des associés du 20 décembre 1996

Est nommé gérant technique jusqu'à la réunion des associés statuant sur les comptes au 31 décembre 1996:

- Monsieur Hans Jürgen Bohnen.

Est nommée gérante administrative jusqu'à la réunion des associés statuant sur les comptes au 31 décembre 1996:

- Madame Danielle Bonn-Schumacher.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Signature.

(05614/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

MOUSE SOFT LIMITED.

Siège social du bureau de liaison: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les associés de la société de droit anglais MOUSE SOFT LIMITED, réunis en assemblée générale extraordinaire à GB-Sheffield, décident ce 26 octobre 1996 la fermeture de leur bureau de liaison à Luxembourg (Capital Social GBP 1.000).

Dénomination du bureau de liaison: MOUSE SOFT LIMITED.

Siège social du bureau de liaison: 1, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Date effective de la fermeture: 31 octobre 1996.

Dotation de capital: 500.000 LUF

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1997. - Reçu 500 francs

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05620/692/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

LUXAVIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg-Findel.

R. C. Luxembourg B 40.404.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(05613/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

LUX-TRANS INNOVATOR S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxemburg, 10, avenue de la Faiencerie.

H. R. Luxemburg B 36.069.

Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung, die am 14. Mai 1996 am Gesellschaftssitz stattfand

Die Versammlung hat beschlossen:

. die Bilanz zum 31. Dezember 1995 sowie die Gewinn- und Verlustrechnung, wie sie vorgelegt wurden, einstimmig zu genehmigen und beim Gericht zu hinterlegen.

. Nach Kenntnisaufnahme des Artikels 100 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner modifizierten Form vom 7. September 1987, die Aktivitäten der Gesellschaft weiterzuführen.

. den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar gänzlich Entlastung zu erteilen bis zum heutigen Tag.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1997, vol. 488, fol. 99 case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05615/576/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

MARWAIS INTERNATIONAL L.L.C.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.485.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 27, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Signature.

(05617/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

NOUVEAU GARAGE BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 18.160.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 1997, vol. 305, fol. 48, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 1997.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(05622/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

**POMPEI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ROSATI).**

Siège social: L-3515 Dudelange, 106, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.143.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Mersch, le 30 janvier 1997, vol. 122, fol. 68, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(05631/620/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

CLEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zoning Industriel Langwies.

F.N.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zoning Industriel Langwies.

Entre: CLEMENT S.A., Zoning Industriel Langwies, L-6131 Junglinster, représentée par ses administrateurs-délégués en fonction et: F.N.P., S.à r.l., Zoning Industriel Langwies, L-6131 Junglinster, représentée par son gérant statutaire, il est dressé la présente convention sous seing privé.

Art. 1^{er}. CLEMENT S.A. vend à F.N.P., S.à r.l., laquelle accepte, 1 part sociale de la société MOBAU LUX S.A., avec siège social à L-6131 Junglinster, dont elle est propriétaire au prix de LUF 12.500,- (douze mille cinq cents francs luxembourgeois).

Ces actions nominatives sont répertoriées dans le registre des actionnaires de MOBAU LUX S.A.

Cette vente est opérée conformément aux dispositions statutaires de MOBAU LUX S.A. régissant les ventes et cessions de parts sociales.

Art. 2. F.N.P., S.à r.l. s'engage à payer la somme de LUF 12.500,- au plus tard le 30 novembre 1996 à CLEMENT S.A.

Art. 3. Les deux parties s'engagent à signer le registre des actionnaires de la société MOBAU LUX S.A. actant les transferts de propriétés opérés.

Fait à Junglinster, en date du 28 novembre 1996 en trois exemplaires, chaque partie reconnaissant en avoir reçu un, le troisième étant remis au Secrétariat Général.

	CLEMENT S.A.	F.N.P., S.à r.l.
N. Friob	A. Nilles	N. Friob
<i>Administrateur-délégué</i>	<i>Administrateur-délégué</i>	<i>Gérant statutaire</i>

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 26, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05619/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

ONIRIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ONIRIA S.A., avec siège social à Bertrange, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 312 du 27 juin 1996.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Thierry Schiel, réalisateur, demeurant à Strassen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Sophia Kolokouri, animatrice, demeurant à Strassen.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Robert Klopp, employé privé, demeurant à Leudelange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les mille deux cent cinquante actions (1.250) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

2. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de sept millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (7.750.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-) à neuf millions de francs luxembourgeois (9.000.000,-), par la création et l'émission de sept mille sept cent cinquante (7.750) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. Souscription des actions à émettre par les actionnaires dans la proportion des actions par eux détenues. Libération des actions par des versements en espèces.

2) Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de sept millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (7.750.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-) à neuf millions de francs luxembourgeois (9.000.000,-), par la création et l'émission de sept mille sept cent

cinquante (7.750) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée accepte la souscription des actions nouvellement émises par les actionnaires dans la proportion des actions par eux détenues.

Cette augmentation de capital est libérée par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (7.750.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à cette augmentation du capital social, le premier alinéa de l'article cinq des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à neuf millions de francs luxembourgeois (9.000.000,-), représenté par neuf mille actions (9.000) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à cent trente mille francs luxembourgeois (130.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schiel, S. Kolokouri, R. Klopp, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1997, vol. 830, fol. 51, case 3. – Reçu 77.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 février 1997.

F. Kessler.

(05623/219/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

ONIRIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 février 1997.

F. Kessler.

(05624/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

PATENT LINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.442.

Procès-verbal du conseil d'administration du 15 janvier 1997

Présents:

Monsieur Christophe Blondeau, administrateur;

Monsieur Rodney Haigh, administrateur;

Monsieur Mouhamed Nijar, administrateur.

La séance est ouverte à 11.30 heures, avec comme seul point à l'ordre du jour:

Nomination d'un administrateur-délégué.

Décision

Suite à l'autorisation conférée au conseil d'administration lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 1997 à 11.00 heures, les membres du conseil d'administration décident de nommer Monsieur Christophe Blondeau, demeurant 1, route de Holtz à Petit-Nobressart, en tant qu'administrateur-délégué. Il aura tous les pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que pour représenter la société en ce qui concerne cette gestion.

Conformément à l'article 10 des statuts, la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de trois administrateurs ou par la signature individuelle du délégué du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.00 heures.

N. Nijar	R. Haigh	C. Blondeau
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05627/565/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

ORBIT TOITURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.170.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 1997, vol. 305, fol. 48, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 1997.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(05625/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

PADDOCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 25.205.

Le bilan au 31 décembre 1995, approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 4 décembre 1996 et enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

(05626/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

PEINTURE STOLTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3857 Schifflange, 24, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 23.721.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Mersch, le 30 janvier 1997, vol. 122, fol. 68, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(05628/620/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

PELA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 33, rue Robert Schuman.
R. C. Luxembourg B 25.413.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Mersch, le 30 janvier 1997, vol. 122, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(05629/620/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

P.R. COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 50.825.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. Monsieur Giuseppe Parola, coiffeur, demeurant à Larochette, 31, rue de Mersch.
2. Monsieur Luigi Rotunno, employé privé, demeurant à Strassen, 29, rue Schafstrachen.
3. Madame Manon Weicker-Schintgen, maître-coiffeuse, demeurant à Mertert, 7, rue Haute, agissant en sa qualité de gérante technique de la société.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. Les comparants sub. 1 et 2 sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée P.R. COIFFURE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 84, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 6 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 344 du 26 juillet 1995, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 50.825.

II. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés, comme suit:

1) à Monsieur Giuseppe Parola, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
2) à Monsieur Luigi Rotunno, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

III. Monsieur Luigi Rotunno, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la totalité de ses parts sociales, soit deux cent cinquante (250) parts sociales de la société dont s'agit à Monsieur Giuseppe Parola, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de deux cent cinquante mille francs (LUF 250.000,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV. Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

V. Monsieur Luigi Rotunno préqualifié, déclare par les présentes démissionner avec effet immédiat de sa fonction de gérant administratif de la société.

VI. Ensuite l'associé unique, Monsieur Giuseppe Parola, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession de parts qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune.

Ces cinq cents (500) parts sociales appartiennent à l'associé unique Monsieur Giuseppe Parola, coiffeur, demeurant à Larochette, 31, rue de Mersch.

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Luigi Rotunno, préqualifié, de sa fonction de gérant administratif de la société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant administratif est accordée à Monsieur Luigi Rotunno, préqualifié.

Troisième résolution

L'associé unique décide de confirmer Madame Manon Weicker-Schintgen, préqualifiée, dans sa fonction de gérante technique, et Monsieur Giuseppe Parola, préqualifié, dans sa fonction de gérant administratif.

Pour des opérations dont le montant ne dépasse pas cinquante mille francs (LUF 50.000,-), la société sera en toutes circonstances valablement engagée par la seule signature du gérant administratif.

Tout engagement dépassant le montant de cinquante mille francs (LUF 50.000,-) requiert la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

VII. Madame Manon Weicker-Schintgen et Monsieur Giuseppe Parola, préqualifiés, agissant en leurs qualités de gérante technique respectivement gérant administratif de la société, déclarent se tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VIII. Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille francs (LUF 35.000,-), sont à la charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

IX. Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: G. Parola, L. Rotunno, M. Schintgen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1997, vol. 96S, fol. 9, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 février 1997.

T. Metzler.

(05632/222/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

P.R. COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 50.825.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 février 1997.

T. Metzler.

(05633/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

PERRY LUX INFORMATIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 57, rue du Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 19.476.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 32, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour la société

Signature

(05630/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

PROGRAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 32.074.

Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 1996

3. Par votes spéciaux, l'assemblée générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire.

4. L'assemblée reconfirme le mandat d'administrateur de Madame Anne-Marie Desimpel, Messieurs Fernand de Jamblinne de Meux et Jacques Mersch, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de GESTOR, Société Fiduciaire. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 1997.

5. L'assemblée décide également de transférer le siège social de la société du 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg, au 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

6. Néant.

Certifié conforme

F. de Jamblinne de Meux J. Mersch
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05634/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

PROGRAMME 3 PATENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 33.665.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

PROGRAMME 3 PATENT HOLDINGS

Signature

(05635/028/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

PROVENCE S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Kehlen.
R. C. Luxembourg B 20.956.
Société fondée le 8 novembre 1983 (M^e Schwachtgen).

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 23, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Conseil d'administration

M. Will Welbes, administrateur-délégué;

Mme Yolande Funck, administrateur;

M. Max Welbes, administrateur;

M. Carlo Wetzels, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour PROVENCE S.A.H.

FIDUCIAIRE FORIG S.C. ppa

Signature

(05637/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

PROGRAMME 4 PATENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 33.666.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

PROGRAMME 4 PATENT HOLDINGS

Signature

(05636/028/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

RIANCOURT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 41.186.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 32, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 1996

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Mademoiselle Joëlle Lietz et de Monsieur Jacques Mousel ainsi que celui du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur, Madame Denise Vervaeet, employée privée, demeurant à Luxembourg, pour une même période.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour la société

Signature

(05638/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

SARASIN INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.633.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Vorsitzender: Rolf Wittendorfer, BANK SARASIN & CIE, Basel;

Mitglieder: Jürg Peng, BANK SARASIN & CIE, Basel;

Robert Hoffmann, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg;

Claude Hoffmann, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg;

Peter Wirth, BANK SARASIN & CIE, Basel.

Luxembourg, le 15 janvier 1997.

Pour SARASIN INVESTMENT

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05640/004/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

SATELLITE PROMOTION SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 26.861.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 33, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Signature.

(05641/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

SATELLITE PROMOTION SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 26.861.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 33, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Signature.

(05642/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

SATELLITE PROMOTION SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 26.861.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 33, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Signature.

(05643/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

RODRIGUES FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 29.159.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 1997, vol. 305, fol. 48, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 1997.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(05639/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

SICAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 18.145.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SICAR S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

constituée suivant acte reçu par Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 11 février 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 64 du 31 mars 1981, société immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 18.145.

Bureau

La séance est ouverte à huit heures trente du matin sous la présidence de Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Leudelange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Muriel Magnier, licenciée en notariat, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Modification de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.»

2. Instauration d'un capital autorisé de LUF 300.000.000,- (trois cents millions de francs luxembourgeois) avec émission d'actions nouvelles et autorisation au Conseil d'Administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

3. Modification de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à LUF 23.350.000,- (vingt-trois millions trois cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 23.350 (vingt-trois mille trois cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de LUF 300.000.000,- (trois cents millions de francs luxembourgeois), qui sera représenté par 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le treize janvier deux mille deux, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout Administrateur, Directeur, Fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant toute ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le Conseil d'Administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

4. Suppression de l'article 14 des statuts.

5. Modification subséquente de la numérotation des articles.

6. Modification de l'article 17 nouveau des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.»

7. Modification de l'article 19 nouveau des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.»

8. Modification de l'article 20 nouveau, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.»

Il existe actuellement 23.350 (vingt-trois mille trois cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il ne soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par la scrutatrice, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer un capital autorisé de LUF 300.000.000,- (trois cents millions de francs luxembourgeois) avec émission d'actions nouvelles et autorise le Conseil d'Administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé; le tout sur le vu d'un rapport

du conseil d'administration à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le prédit rapport du conseil d'administration daté du 10 janvier 1997 restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à LUF 23.350.000,- (vingt-trois millions trois cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 23.350 (vingt-trois mille trois cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de LUF 300.000.000,- (trois cents millions de francs luxembourgeois), qui sera représenté par 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le treize janvier deux mille deux, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout Administrateur, Directeur, Fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant toute ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le Conseil d'Administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 14 des statuts.

Cinquième résolution

Suite à la décision qui précède, l'assemblée générale décide de modifier la numérotation des articles subséquents.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 17 nouveau des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 19 nouveau des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 20 nouveau des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de LUF 55.000,- (cinquante-cinq mille francs luxembourgeois).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: H. Grisius, M. Delfosse, M. Magnier, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg-Bonnevoie, le 15 janvier 1997, vol. 96S, fol. 17, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 février 1997.

T. Metzler.

(05646/222/198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

SICAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 18.145.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 février 1997.

T. Metzler.

(05647/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

S.C.I. BARRIERE DE L'ALZETTE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2214 Luxembourg.

Il résulte de la vente sous seing privé que, avec effet au 1^{er} janvier 1995:

1. Monsieur Patrick Poeckes, ingénieur diplômé, domicilié à Rumelange, vend à F.N.P., S.à r.l., avec siège social à Junglinster, R.C. Luxembourg B 32.356, une part sociale d'une valeur nominale de 10.000,- LUF qu'il détient dans la S.C.I. BARRIERE DE L'ALZETTE.

2. Monsieur Norbert Friob, industriel, domicilié à Junglinster, vend à F.N.P., S.à r.l., avec siège social à Junglinster, R.C. Luxembourg B 32.356, une part sociale d'une valeur nominale de 10.000,- LUF qu'il détient dans la S.C.I. BARRIERE DE L'ALZETTE.

Junglinster, le 11 janvier 1997.

N. Friob
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 23, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05652/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

S.C.I. BARRIERE DE L'ALZETTE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2214 Luxembourg, Zone artisanale et commerciale.

Assemblée générale extraordinaire

Comme suite au décès de l'un de ses gérants, Monsieur Patrick Poeckes, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

«**Art. 1^{er}.** Madame Marie-Josée Hansen-Poeckes est appelée à la fonction de gérante en remplacement de feu Monsieur Patrick Poeckes.»

«**Art. 2.** Les gérants pourront engager la société par une seule signature pour les opérations de gestion journalière et ce, à concurrence de 500.000,- LUF (cinq cent mille francs).

Fait à Junglinster, le 11 septembre 1996.

N. Friob

A. Nilles

G. Poeckes

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05653/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

SHIP CONNECTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 41.620.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 24 avril 1995

L'assemblée a décidé:

- d'enregistrer, de déposer et d'approuver, à l'unanimité, le bilan au 31 décembre 1994 ainsi que les comptes de pertes et profits tels qu'ils ont été présentés;
- de donner décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes;
- de continuer les activités de la société après avoir pris en considération l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme il a été modifié par la loi du 24 avril 1983 ainsi que par la loi du 7 septembre 1987.

Le bureau
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1997, vol. 488, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05644/576/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

SHIP CONNECTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 41.620.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 22 avril 1996

L'assemblée a décidé:

- d'enregistrer, de déposer et d'approuver, à l'unanimité, le bilan au 31 décembre 1995 ainsi que les comptes de pertes et profits tels qu'ils ont été présentés;
- de donner décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes;
- de continuer les activités de la société, après avoir pris en considération l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme il a été modifié par la loi du 24 avril 1983 ainsi que par la loi du 7 septembre 1987.

Le bureau
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1997, vol. 488, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05645/576/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

SILCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 50.398.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 novembre 1996

Résolutions

1. + 2. Après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du commissaire, ainsi que des bilans et des comptes de résultats au 28 février 1995, et au 28 février 1996, l'assemblée générale, à l'unanimité des voix, approuve les bilans et les comptes de résultats tels qu'ils lui sont présentés. L'assemblée décide de reporter le solde à nouveau.

4. L'assemblée générale accepte, à l'unanimité des voix, les démissions de M. Roger Wiczoreck et de M. Jean-Pierre Kesy de leur poste d'administrateur, ainsi que celle de M. Rodney Haigh de son poste de commissaire aux comptes.

3. Par votes spéciaux, l'assemblée générale donne, à l'unanimité des voix, décharge spéciale aux administrateurs et au commissaire aux comptes démissionnaire; ainsi que décharge à Monsieur Christophe Blondeau pour les deux exercices écoulés et dont le mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

5. L'assemblée générale décide de nommer M. Nour-Eddin Nijar, demeurant 7, rue Xavier de Feller à L-1514 Luxembourg, et M. Rodney Haigh, demeurant «Résidence Horizon», 8, rue du Barendall à L-8212 Mamer, en remplacement de M. Jean-Pierre Kesy et M. Roger Wiczoreck, administrateurs démissionnaires; ainsi que la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., au poste de commissaire aux comptes en remplacement de M. Rodney Haigh, commissaire aux comptes démissionnaire.

Leur mandat viendra également à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

6. L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg, au 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme
C. Blondeau J.-P. Kesy
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05648/565/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

S.C.I. LANGWIES, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6131 Junglinster.

Il résulte de la vente sous seing privé que, avec effet au 1^{er} janvier 1995:

1. Monsieur Patrick Poeckes, ingénieur diplômé, domicilié à Rumelange, vend à F.N.P., S.à r.l., avec siège social à Junglinster, R.C. Luxembourg B 32.356, une part sociale d'une valeur nominale de 1.000,- LUF qu'il détient dans la S.C.I. LANGWIES.

2. Monsieur Norbert Friob, industriel, domicilié à Junglinster, vend à F.N.P., S.à r.l., avec siège social à Junglinster, R.C. Luxembourg B 32.356, une part sociale d'une valeur nominale de 1.000,- LUF qu'il détient dans la S.C.I. LANGWIES.
Junglinster, le 11 janvier 1997.

N. Friob
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 23, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05654/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

S.C.I. LANGWIES, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2214 Luxembourg, Zone artisanale et commerciale.

Assemblée générale extraordinaire

Comme suite au décès de l'un de ses gérants, Monsieur Patrick Poeckes, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

«**Art. 1^{er}.** Madame Marie-Josée Hansen-Poeckes est appelée à la fonction de gérante en remplacement de feu Monsieur Patrick Poeckes.»

«**Art. 2.** Les gérants pourront engager la société par une seule signature pour les opérations de gestion journalière et ce, à concurrence de 500.000,- LUF (cinq cent mille francs).

Fait à Junglinster, le 11 septembre 1996.

N. Friob

A. Nilles

G. Poeckes

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05655/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

S.C.I. ZAC, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6131 Junglinster.

Il résulte de la vente sous seing privé que, avec effet au 1^{er} janvier 1995:

1. Monsieur Patrick Poeckes, ingénieur diplômé, domicilié à Rumelange, vend à F.N.P., S.à r.l., avec siège social à Junglinster, R.C. Luxembourg B 32.356, une part sociale d'une valeur nominale de 10.000,- LUF qu'il détient dans la S.C.I. ZAC.

2. Monsieur Arthur Nilles, industriel, domicilié à Junglinster, vend à F.N.P., S.à r.l., avec siège social à Junglinster, R.C. Luxembourg B 32.356, une part sociale d'une valeur nominale de 10.000,- LUF qu'il détient dans la S.C.I. ZAC.

Junglinster, le 11 janvier 1997.

N. Friob
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1996, vol. 483, fol. 23, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05656/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

S.C.I. ZAC, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2214 Luxembourg, Zone artisanale et commerciale.

Assemblée générale extraordinaire

Comme suite au décès de l'un de ses gérants, Monsieur Patrick Poeckes, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

«**Art. 1^{er}.** Madame Marie-Josée Hansen-Poeckes est appelée à la fonction de gérante en remplacement de feu Monsieur Patrick Poeckes.»

«**Art. 2.** Les gérants pourront engager la société par une seule signature pour les opérations de gestion journalière et ce, à concurrence de 500.000,- LUF (cinq cent mille francs).

Fait à Junglinster, le 11 septembre 1996.

N. Friob

A. Nilles

G. Poeckes

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05657/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

COMPAGNIE AERONAUTIQUE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 85, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 23.275.

Le bilan les annexes au 31 décembre 1995, enregistrés à Remich, le 18 novembre 1996, vol. 174, fol. 13, cases 2 et 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 1996

Sont nommés administrateurs:

Messieurs

- Marc Adler, ingénieur, Luxembourg;
- Paul Emering, fonctionnaire, Luxembourg;
- Alfred Feltes, fonctionnaire .r., Mensdorf;
- Dieter Jung, directeur de banque, Koerich;
- Jean Klein, fonctionnaire CE, Grevenmacher;
- Claude Sauber, licencié en sciences économiques, Walferdange;
- Jean Sauber, commerçant, Bridel;
- Norbert Theisen, ingénieur, Luxembourg;
- Pierre Thibo, licencié en sciences économiques, Senningerberg;
- Dirk Vormberge, directeur de banque, Senningen.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Marcel Hiltgen, licencié en sciences économiques, Lamadelaine.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin le jour de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 1996.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Signature.

(05519/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

COMPAGNIE AERONAUTIQUE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 85, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 23.275.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 1996

Sont nommés administrateurs:

Messieurs

- Marc Adler, ingénieur, Luxembourg;
- Paul Emering, fonctionnaire, Luxembourg;
- Alfred Feltes, fonctionnaire .r., Mensdorf;
- Dieter Jung, directeur de banque, Koerich;
- Jean Klein, fonctionnaire CE, Grevenmacher;
- Claude Sauber, licencié en sciences économiques, Walferdange;
- Jean Sauber, commerçant, Bridel;
- Norbert Theisen, ingénieur, Luxembourg;
- Pierre Thibo, licencié en sciences économiques, Senningerberg;
- Dirk Vormberge, directeur de banque, Senningen.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Marcel Hiltgen, licencié en sciences économiques, Lamadelaine.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin le jour de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 1996.

Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Signature.

Enregistré à Remich, le 18 novembre 1996, vol. 174, fol. 13, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(05520/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

ENTREPRISE DEL COL, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 33, avenue de la Bragance.
R. C. Luxembourg B 43.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 30, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Signature.

(05528/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

CUPIDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.927.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

(05526/634/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

CUPIDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.927.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 31 janvier 1997, que la société AVONDALE NOMINEES LIMITED a été élue administrateur, en remplacement de Monsieur Pascal Robinet, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05527/634/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

DELUX-PILLOW BOOK FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 50.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 28, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour la société.

(05529/734/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

DELUX PRODUCTION.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 37.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 28, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour la société.

(05530/734/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

FIDUCIAIRE LUXEMBOURGEOISE EUROTRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 23.090.

Réunion du Conseil d'Administration du 21 janvier 1997

Par la réunion du conseil d'administration de la FIDUCIAIRE EUROTRUST S.A., les administrateurs décident, à l'unanimité, de donner pouvoir de signature individuelle à Monsieur Andreas Fellmann, demeurant à Trèves (Allemagne), pour agir valablement au nom de la société pour toutes opérations bancaires concernant la société jusqu'à concurrence de 600.000,- LUF (six cent mille francs luxembourgeois).

Le Conseil d'Administration

M. Di Stefano

R. Michel

C. Uhres

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1997, vol. 489, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05557/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

DELUX-TOWER FINANCE III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 49.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 28, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour la société.

(05531/734/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

DEVECON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.289.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 23, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour DEVECON, S.à r.l.
FIDUCIAIRE FORIG
Société Civile
Signature

(05532/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

D.F.C. – DEVELOPMENT FINANCING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 15.720.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 20, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1997.

Pour D.F.C. – DEVELOPMENT FINANCING COMPANY S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

(05533/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

D.F.C. – DEVELOPMENT FINANCING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 15.720.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 20, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1997.

Pour D.F.C. – DEVELOPMENT FINANCING COMPANY S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

(05534/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

D.F.C. – DEVELOPMENT FINANCING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 15.720.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 20, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1997.

Pour D.F.C. – DEVELOPMENT FINANCING COMPANY S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

(05535/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

DINTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 38.116.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, enregistrés à Remich, le 9 décembre 1996, vol. 174, fol. 18, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Signature.

(05536/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

DISPORT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 49.019.

Le bilan et l'annexe au 31 janvier 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 23, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 1996

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 1997:

- Monsieur Raymond Vaxelaire, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, président;
- Monsieur Philippe Bosman, demeurant à Bruxelles, administrateur-délégué;
- Monsieur Bernard Elvinger, administrateur de sociétés, demeurant à Bereldange, administrateur-délégué;
- Monsieur François Elvinger, industriel, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Louis Frère, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles;
- GB-INNO-BM S.A., société anonyme de droit belge, ayant son siège social à Bruxelles, représentée par Monsieur Eric ter Mark.

Est nommée commissaire pour un terme d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 1997:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 3 février 1997.

Signatures.

(05537/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

DISPORT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 49.019.

EXTRAIT

Il résulte des procès-verbaux de l'assemblée générale extraordinaire du 2 avril 1996 et de la réunion du conseil d'administration du 4 avril 1996, que:

– Monsieur Philippe Bosman, demeurant à Bruxelles, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Roger Lommel, administrateur démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1997.

– Monsieur Philippe Bosman a été nommé administrateur-délégué de la société, avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature.

Luxembourg, le 29 janvier 1997.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 23, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05538/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

D.R. HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 19.465.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 489, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

D.R. HOLDINGS S.A.
Signature

(05540/028/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

D.R. HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 19.465.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 489, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

D.R. HOLDINGS S.A.

Signature

(05541/028/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

DORCHESTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 12 décembre 1996

Présents: Monsieur Jean Lurkin, administrateur;
Monsieur Gérard Blaise, administrateur;
Monsieur Pierre Galand, administrateur.

Excusé: Monsieur Xavier Duquenne, administrateur.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur G. Blaise à 14.00 heures.

Comme seul point à l'ordre du jour:

Changement du siège social.

Le conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg, au 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14.15 heures.

J. Lurkin P. Galand G. Blaise

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05539/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

DUSTY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 48.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 28, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour la société.

(05542/734/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

ELECTRICITE STAJNAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 289, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 25.411.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Mersch, le 30 janvier 1997, vol. 122, fol. 68, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(05543/620/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

EPROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 51.746.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1997, vol. 489, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1997.

Signature.

(05545/647/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

EPIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 44.321.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 1996

Première et deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les bilans et les comptes de résultats au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995 tels qu'ils lui ont été présentés.

Troisième résolution

A l'unanimité des voix, l'assemblée décide de ne pas dissoudre la société étant donné que la situation financière de la société n'est que temporaire.

Quatrième résolution

Par votes spéciaux, l'assemblée générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour les deux exercices écoulés.

Cinquième résolution

L'assemblée générale reconfirme le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe Blondeau, de Monsieur Nico Gaffine, et de Monsieur Jacques Mersch, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE COOPERS & LYBRAND.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale de 1997.

Sixième résolution

L'assemblée décide également de transférer le siège social du 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg, au 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme

C. Blondeau	N. Gaffine	J. Mersch
Administrateur	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05544/565/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

E.T.L.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch.

Conseil d'administration

Conformément aux statuts et aux articles 53 paragraphe 4 et 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et suite à l'autorisation accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale, les administrateurs décident, à l'unanimité, d'élire comme administrateur-délégué, Monsieur Jean Marie Giovannetti, qui pourra engager la société par sa seule signature et qui sera chargé de la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1997, vol. 488, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05547/576/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

FANTINI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.188.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 30 janvier 1997

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission intervenue en date du 15 novembre 1996 de M. Luigi Fantini de ses fonctions d'administrateur de la société, lui donne décharge et nomme M. Carlo Bagnato, employé privé, demeurant à Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire dont il terminera le mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1999.

Luxembourg, le 4 février 1997.

(05554/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

ESPACLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1548 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 56.607.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration de la société, tenue en date du 27 janvier 1997, que:

- Monsieur Eric Fouillaron, directeur général, demeurant à Metz (France), a été nommé président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin ensemble avec son mandat d'administrateur;
- Monsieur Eric Fouillaron a été nommé administrateur-délégué de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature;
- Monsieur Nicolas Comes, industriel, demeurant à Bridel (Luxembourg), a été nommé administrateur-délégué-conseiller, avec les pouvoirs d'engager comme mandataire la société par sa seule signature en cas d'absence de l'administrateur-délégué. Son mandat prendra fin ensemble avec son mandat d'administrateur;
- Monsieur John Trausch a été nommé directeur de la société, avec les pouvoirs d'engager la société par sa seule signature jusqu'à un montant de 500.000,- LUF.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1997.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 24, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05546/263/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

EUROEAST LINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 45.978.

Le bilan au 31 décembre 1995, approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 21 octobre 1996 et enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

(05548/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

FERRERO HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, en liquidation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 11.233.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation FERRERO HOLDING LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 11.233, constituée suivant acte reçu en date du 6 septembre 1973, publié au Mémorial C, numéro 161 du 19 septembre 1973 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- en date du 30 novembre 1973, publié au Mémorial C, numéro 14 du 23 janvier 1974;
- en date du 18 septembre 1975, publié au Mémorial C, numéro 240 du 23 septembre 1975;
- en date du 16 novembre 1978, publié au Mémorial C, numéro 31 du 10 février 1979;
- en date du 13 décembre 1979, publié au Mémorial C, numéro 39 du 26 février 1980;
- en date du 11 janvier 1980, publié au Mémorial C, numéro 61 du 24 mars 1990;
- en date du 29 octobre 1980, publié au Mémorial C, numéro 284 du 8 décembre 1980;
- en date du 25 octobre 1991, publié au Mémorial C, numéro 151 du 17 avril 1992;
- en date du 27 novembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 197 du 13 mai 1992;
- en date du 3 septembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 593 du 14 décembre 1992;
- en date du 13 janvier 1993, publié au Mémorial C, numéro 168 du 19 avril 1993;
- en date du 29 octobre 1996, en cours de publication au Mémorial;
- en date du 4 décembre 1996, en cours de publication au Mémorial;
- et en date du 21 décembre 1996, en cours de publication au Mémorial.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Teunis Akkerman, conseil économique, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Woippy (France).

L'Assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Carlo Arend, employé privé, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent mille (300.000) actions d'une valeur nominale de cent (100) francs suisses chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente millions (30.000.000,) de francs suisses, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires représentés, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réception du rapport du Commissaire-Vérificateur.
2. Adoption des comptes de liquidation et décharge aux liquidateurs et au commissaire-vérificateur.
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire de la société.
4. Clôture de la liquidation.
5. Désignation du lieu où les livres et documents de la société seront conservés durant cinq ans.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et s'être reconnue régulièrement constituée, l'Assemblée a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, l'assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport du commissaire-verifyateur soumis à son examen.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière aux liquidateurs Messieurs Antoine R. Schaller, administrateur de sociétés, résidant à Zurich (Suisse) et Bernard C. Peyer, administrateur de sociétés, demeurant à Zurich (Suisse), ainsi qu'au commissaire-vérificateur pour l'accomplissement de leurs missions dans le cadre de la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exercice de leur mandat.

Quatrième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et décide que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à dater de ce jour à Luxembourg, 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société pour le présent acte sont estimés à environ soixante-quinze mille (75.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée est close à seize heures trente. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: T. Akkerman, R. Galiotto, C. Arend, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 95S, fol. 72, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 1997.

A. Schwachtgen.

(05555/230/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

F.N.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

Assemblée Générale Extraordinaire

Comme suite au décès de l'un de ses Gérants, Monsieur Patrick Poeckes, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

Monsieur Gilbert Poeckes, cogérant de la société POECKES PARTICIPATIONS, S.à r.l. & CIE, S.e.c.s., est appelé à la fonction de gérant en remplacement de feu Monsieur Patrick Poeckes.

Fait à Junglinster, le 10 septembre 1996. M.J. Hansen-Poeckes G. Poeckes N. Friob A. Nilles

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05563/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

EUROPEAN REALTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 34.116.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 23, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 13 décembre 1996

Nominations statutaires

Conseil d'administration

- Monsieur Gavin C. Arendt, demeurant à Londres;
- Monsieur Charles-André Junod, demeurant à Genève;
- Monsieur Alain Bruno Levy, demeurant à Genève.

Commissaire aux comptes

- GESTOR Société Fiduciaire, 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

GESTOR Société Fiduciaire
Signature

(05549/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

**(ETIC), EUROPEAN TRAVEL DATA INTELLIGENCE CENTER and
(ETM), EUROPEAN TRAVEL MONITOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 30 janvier 1997, vol. 174, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 janvier 1997.

Pour ETIC et ETM S.A.
BUREAU COMPTABLE ERB
Signature

(05550/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

**E.C.C. S.A.,
EUROPEENNE DE COMPTABILITE ET DE COMMUNICATION, Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 52.729.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 28 mars 1996

L'assemblée a décidé:

- d'enregistrer, de déposer et d'approuver, à l'unanimité, le bilan au 31 décembre 1995 ainsi que les comptes de pertes et profits tels qu'ils ont été présentés;
- d'accepter la mise à la disposition du mandat du commissaire aux comptes de la société BUSINESS AND FINANCE ENGINEERING LIMITED, avec siège social à Dublin (Irlande), et d'élire comme nouveau commissaire aux comptes, la société EUROPEAN AUDITING S.A., avec siège social à Tortola (B.V.I.);
- de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes sortants.

Le bureau
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1997, vol. 489, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05551/576/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 27.889.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 1997, vol. 305, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 1997.

FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.
Signature

(05556/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

FIN 18 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 47.701.

Le bilan au 31 décembre 1995, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

(05558/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

FINADEV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 42.295.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 janvier 1997 tenue au siège social de la société

L'assemblée a décidé:

. d'accepter la mise à disposition du mandat d'administrateur-délégué et d'administrateur de Monsieur François Mauss, Luxembourg, ainsi que la mise à disposition des mandats d'administrateur de Madame Monique Sary, Metz, et de Monsieur Denis Mauss, Luxembourg.

. d'accepter la mise à disposition du mandat de commissaire aux comptes de Madame Marie-Thérèse Garaialde, demeurant à Bordeaux.

. de donner décharge entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes sortants.

. d'élire comme nouveaux administrateurs, Monsieur Percy James Williams, Sark (Channel Islands), Monsieur Paul Joseph Williams, Sark (Channel Islands) et Monsieur Simon Peter Elmont, Sark (Channel Islands).

. de nommer nouveaux commissaire aux comptes la société EUROPEAN AUDITING S.A., avec siège social à Tortola (B.V.I.).

. de transférer le siège social du 13, avenue de la Porte-Neuve, L - 2227 Luxembourg au 10, avenue de la Faïencerie, L - 1510 Luxembourg.

Le Bureau
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1997, vol. 489, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05559/576/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

**G-BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. RENTINVEST).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.127.

Veillez noter que depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 1992, le nom de la société a été changé de RENTINVEST en G-BOND FUND. Nous avons constaté dans le dernier extrait de registre de commerce de la société sus-mentionnée que l'ancien nom y figurait encore.

Nous vous serions gré de bien vouloir procéder dès que possible à ce changement.

Le 15 janvier 1997.

Pour G-BOND FUND
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05566/004/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

G-EQUITY FIX.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.791.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 489, fol. 26, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(05567/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

FINANMAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 50.713.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 1996
Résolutions

1 + 2. Après examen du rapport du commissaire et du Bilan et du Compte de Résultats au 31 décembre 1994, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, approuve le Bilan et le Compte de Résultats tels qu'ils lui sont présentés.

3 + 4. L'Assemblée Générale accepte, à l'unanimité des voix, la démission de Monsieur Roger Wieczoreck et Monsieur Jean-Pierre Kesy de leur poste d'administrateur et la démission de Monsieur Albert Tummers de son poste de commissaire aux comptes et les remercie pour l'exercice de leur mandat.

5. L'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge à l'administrateur Monsieur Christophe Blondeau, et décharge spéciale à Messieurs Roger Wieczoreck et Jean-Pierre Kesy, administrateurs démissionnaires, et à Monsieur Albert Tummers, commissaire aux comptes démissionnaire.

6. L'Assemblée Générale nomme en remplacement des administrateurs sortants, M. Nour-Eddin Nijar, demeurant au 7, rue Xavier de Feller à Luxembourg, M. Rodney Haigh, demeurant à la Résidence Horizon, 8, rue Bärendall à Mamer, aux fonctions d'administrateur.

L'Assemblée reconfirme le mandat d'administrateur de M. Christophe Blondeau.

L'Assemblée Générale nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, LAUREN BUSINESS LIMITED, demeurant PO Box Road Town, Tortola BVI, au poste de commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale de 1997.

7. L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 3, rue de l'Industrie à L-1811 Luxembourg, au 4, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Pour copie conforme
C. Blondeau J.-P. Kesy
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05560/565/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

FIORENTINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 52, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 20.281.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Mersch, le 30 janvier 1997, vol. 122, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FISEC, S.à r.l.
Signature

(05561/620/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

FISEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7382 Helmdange, 21, rue Robert Schuman.
R. C. Luxembourg B 20.607.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Mersch, le 30 janvier 1997, vol. 122, fol. 68, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FISEC, S.à r.l.
Signature

(05562/620/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

FRONTIER HOLDINGS.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 28.191.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

FRONTIER HOLDINGS
Signature

(05568/028/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

F.N.P., S.à r.l., & CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

Assemblée Générale Extraordinaire

Comme suite au décès de l'un de ses Gérants, Monsieur Patrick Poeckes, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

Monsieur Gilbert Poeckes, cogérant de la société POECKES PARTICIPATIONS, S.à r.l. & CIE, S.e.c.s., est appelé à la fonction de gérant en remplacement de feu Monsieur Patrick Poeckes.

Fait à Junglinster, le 10 septembre 1996. M.J. Hansen-Poeckes G. Poeckes N. Friob A. Nilles

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05564/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

GAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Steinsel.

R. C. Luxembourg B 43.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 28, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour la Société.

(05569/734/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

GARANTI BANK TÜRKİYE GARANTI BANKASI A.S.

Succursale Luxembourg: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.704.

L'augmentation de la dotation en capital de la Succursale au Luxembourg au 15 août 1996, enregistrée à Luxembourg, le 29 janvier 1997, vol. 489, fol. 15, case 16, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

GARANTI BANK
TÜRKİYE GARANTI BANKASI A.S.
(Luxembourg Branch)

Signature

(05570/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

**GARANTI BANK
TÜRKİYE GARANTI BANKASI A.S.**

Luxembourg Branch: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.704.

Minutes of the 1711th Meeting of the Board of Directors

Date of Meeting: August 15, 1996

Time of Meeting: 14.00

Place of Meeting: Headquarters, Istanbul

Attendants:

Ayhan Sahenk, President - Executive Member

Yücel Celik, Vice-President - Executive Member

Zekeriya Yildirim, Vice-President - Executive Member

Altan Ayanoglu, Designated Member

Ferit Sahenk, Designated Member

Gönül Talu, Member

Y. Akin Öngör, Member - General Manager

Member Dr. Ahmet Kamil Esirtgen could not attend the meeting due to his excuses.

Agenda:

- 1-
- 2-
- 3-
- 4-
- 5-
- 6-

7- Other issue

The Board of Directors met under the chairman of Mr Ayhan Sahenk, President and Executive Member, and discussed the items of the agenda.

1-

2-

3-

4-

5-

6-

7- Other issues

With respect to our Luxembourg Branch opened with USD 10,000,000 capital which has subsequently been increased to USD 15,000,000 with the 29. March 1996 dated permission of the Treasury Untersecretariat, it is hereby resolved that its capital be further raised by USD 3,000,000 to USD 18,000,000, and the General Management be authorized to make necessary applications to the Treasury Untersecretariat and the TURKISH CENTRAL BANK, and the complete necessary procedures in INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS (IML), which is the LUXEMBOURG CENTRAL BANK.

Having no other item in the agenda, the meeting is closed by the President.

A. Sahenk President Executive Member	Y. Celik Vice-President Executive Member	Z. Yildirim Vice-President Executive Member
A. Ayanoglu Designated Member		F. Sahenk Designated Member
G. Talu Member		Y. A. Öngör Member General Manager

I, the Undersigned, hereby certify on Friday this thwenty-third day of August, nineteen ninety-six, that this copy is the same as its orgininal copy of the 15 August 1996 dated and 1711th Resolution of the Board of Directors of TÜRKIYE GARANTI BANKASI A.S., which has been furnished to us.

Date of issue: 23, August 1996

Nazan Kandemir
Notary Public

Bingül Cekal
Head Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1997, vol. 489, fol. 15, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05571/000/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

GENERALINVEST.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.232.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 489, fol. 26, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(05576/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

GESELLSCHAFT FÜR GRUNDBESITZ S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
H. R. Luxembourg B 41.260.

Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung, die am 9. Mai 1995 am Gesellschaftssitz stattfand

Die Versammlung hat beschlossen:

- . die Bilanz zum 31. Dezember 1994 sowie die Gewinn- und Verlustrechnung, so wie sie vorgelegt wurden, einstimmig zu genehmigen und beim Gericht zu hinterlegen,
- . Nach Kenntnisnahme des Artikels 100 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in ihrer modifizierten Form vom 7. September 1987, die Aktivitäten der Gesellschaft weiterzuführen,
- . den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar ganz Entlastung zu erteilen bis zum heutigen Tag.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1997, vol. 488, fol. 99 case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05578/576/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

GESELLSCHAFT FÜR GRUNDBESITZ S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.
H. R. Luxembourg B 41.260.

Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung, die am 14. Mai 1996 am Gesellschaftssitz stattfand

Die Versammlung hat beschlossen:

- . die Bilanz zum 31. Dezember 1995 sowie die Gewinn- und Verlustrechnung, so wie sie vorgelegt wurden, einstimmig zu genehmigen und beim Gericht zu hinterlegen,
- . Nach Kenntnisnahme des Artikels 100 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in ihrer modifizierten Form vom 7. September 1987, die Aktivitäten der Gesellschaft weiterzuführen,
- . den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar ganz Entlastung zu erteilen bis zum heutigen Tag.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1997, vol. 488, fol. 99 case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05579/576/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

GLOBAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.962.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 24 décembre 1996 que Monsieur Claudio Rossi, directeur de société, demeurant à Moutfort, a été nommé Président du Conseil d'Administration de la société.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1997, vol. 489, fol. 10, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05580/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

IFIMOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.371.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. Monsieur Francesco Mantuano, entrepreneur, demeurant à Turin (Italie), 15, Via Monteu da Po, ici représenté par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 7 janvier 1997;
2. Monsieur Luigi Macaluso, entrepreneur, demeurant à La Chaux de Fond (Suisse), 189, rue du Nord, ici représenté par Madame Martine Bockler-Kapp, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 7 janvier 1997;
3. Madame Donata Bellagamba, sans état particulier, épouse de Monsieur Francesco Mantuano, demeurant à Turin (Italie), 15, Via Monteu da Po, ici représentée par Monsieur John Seil, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 7 janvier 1997;
4. Monsieur John Seil, préqualifié, agissant cette fois-ci en sa qualité de gérant de la société IFIMOL, société à responsabilité limitée.

Les prédites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. Les comparants sub 1 à 3 étaient les seuls associés de la société IFIMOL, Société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 26 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 157 du 30 mars 1991, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 35.371.

II. Le capital social est fixé à LUF 5.000.000,- (cinq millions de francs luxembourgeois), représenté par 5.000 (cinq mille) parts sociales de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement souscrites et libérées. Ces parts appartenaient aux associés, comme suit:

1. Monsieur Francesco Mantuano, préqualifié, deux mille cinq cent parts sociales	2.500
2. Monsieur Luigi Macaluso, préqualifié, une part sociale	1
3. Madame Donata Bellagamba, préqualifiée, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	2.499
Total: cinq mille parts sociales	5.000

III. Suivant acte sous seing privé daté du 7 janvier 1997, Monsieur Luigi Macaluso a cédé la totalité de ses parts sociales, soit une part sociale de la société dont il s'agit, à Monsieur Francesco Mantuano, préqualifié.

L'original de la susdite cession de part restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV. La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Agrément de la cession d'une part sociale de Monsieur Luigi Macaluso à Monsieur Francesco Mantuano.
2. Acceptation de la cession par le gérant au nom de la société.
3. Adaptation de l'article six des statuts concernant les associés, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à LUF 5.000.000,- (cinq millions de francs luxembourgeois), représenté par 5.000 (cinq mille) parts sociales de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sont souscrites comme suit par:

1. Monsieur Francesco Mantuano, entrepreneur, demeurant à Turin (Italie), 15, Via Monteu da Po, deux mille cinq cent une parts sociales	2.501
2. Madame Donata Bellagamba, sans état particulier, épouse de Monsieur Francesco Mantuano, demeurant à Turin (Italie), 15, Via Monteu da Po, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	<u>2.499</u>

Total: cinq mille parts sociales 5.000»

V. Les comparants sub 1 et 3, représentant comme seuls associés, l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité des voix, ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés déclarent, par l'intermédiaire de leurs représentants prénommés et pour autant que de besoin, accepter conformément à l'article 9 des statuts la cession d'une part sociale de Monsieur Luigi Macaluso à Monsieur Francesco Mantuano.

Acceptation de la cession par le gérant au nom de la société.

Monsieur John Seil, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare tenir, au nom de la société, la susdite cession de part sociale comme dûment signifiée au sens de l'article 1690 du Code civil.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la susdite cession de parts, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à LUF 5.000.000,- (cinq millions de francs luxembourgeois), représenté par 5.000 (cinq mille) parts sociales de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sont souscrites comme suit par:

1. Monsieur Francesco Mantuano, entrepreneur, demeurant à Turin (Italie), 15, Via Monteu da Po, deux mille cinq cent une parts sociales	2.501
2. Madame Donata Bellagamba, sans état particulier, épouse de Monsieur Francesco Mantuano, demeurant à Turin (Italie), 15, Via Monteu da Po, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	<u>2.499</u>

Total: cinq mille parts sociales 5.000»

VI. Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de LUF 35.000,- (trente-cinq mille francs luxembourgeois), sont à la charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

VII. Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J. Seil, M. Kapp, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1997, vol. 96S, fol. 17, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 février 1997.

T. Metzler.

(05590/222/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

IFIMOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.371.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 février 1997.

T. Metzler.

(05591/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

IFIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.372.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. La société IFIMOL, société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, ici représentée par son gérant Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
2. La société MAFIN, société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, ici représentée par Madame Martine Bockler-Kapp, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 7 janvier 1997 sous la signature du gérant de ladite société, Monsieur Luigi Macaluso, entrepreneur, demeurant à La Chaux de Fond (Suisse), 189, rue du Nord;
3. Monsieur John Seil, préqualifié, agissant cette fois-ci en sa qualité de gérant de la société IFIT, Société à responsabilité limitée.

La prédite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. Les comparants sub 1 et 2 étaient les seuls associés de la société IFIT, Société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 26 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 157 du 30 mars 1991, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 35.372.

II. Le capital social est fixé à LUF 4.400.000,- (quatre millions quatre cent mille francs luxembourgeois), représenté par 4.400 (quatre mille quatre cents) parts sociales de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement souscrites et libérées. Ces parts appartenaient aux associés, comme suit:

1. La société IFIMOL, société à responsabilité limitée, préqualifiée, quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	4.399
2. La société MAFIN, société à responsabilité limitée, préqualifiée, une part sociale	<u>1</u>
Total: quatre mille quatre cents parts sociales	4.400

III. Suivant acte sous seing privé daté du 7 janvier 1997, la société MAFIN, société à responsabilité limitée a cédé la totalité de ses parts sociales, soit une part sociale de la société IFIT, société à responsabilité limitée dont il s'agit, à la société IFIMOL, société à responsabilité limitée.

L'original de la susdite cession de part restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV. La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Ajoute d'un nouvel article 21 aux statuts de la société et renumérotation des articles qui suivent:

«**Art. 21.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.»

2. Agrément de la cession d'une part sociale de MAFIN, société à responsabilité limitée, a IFIMOL, société à responsabilité limitée.

3. Acceptation de la cession par le gérant au nom de la société.

4. Adaptation de l'article six des statuts concernant les associés, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à LUF 4.400.000,- (quatre millions quatre cent mille francs luxembourgeois), représenté par 4.400 (quatre mille quatre cents) parts sociales de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

Toutes ces parts sont souscrites par IFIMOL, société à responsabilité limitée, avec siège à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.»

V. La comparante sub 1, représentant comme seule associée, l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'ajouter un nouvel article 21 aux statuts de la société qui aura la teneur suivante:

«**Art. 21.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide, suite à la résolution qui précède, de renuméroter les articles qui suivent le nouvel article 21.

Troisième résolution

L'associée unique déclare, par l'intermédiaire de son gérant prénommé et pour autant que de besoin, accepter conformément à l'article 9 des statuts la cession d'une part sociale de la société MAFIN, société à responsabilité limitée, à la société IFIMOL, société à responsabilité limitée.

Acceptation de la cession par le gérant au nom de la société.

Monsieur John Seil, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société IFIT, société à responsabilité limitée, déclare tenir, au nom de la société, la susdite cession de part sociale comme dûment signifiée au sens de l'article 1690 du Code civil.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession de part, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à LUF 4.400.000,- (quatre millions quatre cent mille francs luxembourgeois), représenté par 4.400 (quatre mille quatre cents) parts sociales de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

Toutes ces parts sont souscrites par IFIMOL, société à responsabilité limitée, avec siège à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.»

VI. Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de LUF 35.000,- (trente-cinq mille francs luxembourgeois), sont à la charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

VII. Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: M. Kapp, J. Seil, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1997, vol. 96S, fol. 18, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 février 1997.

T. Metzler.

(05592/222/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

IFIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 35.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 février 1997.

T. Metzler.

(05593/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

GREENSLEAVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.707.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 20, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1997.

Pour GREENSLEAVE S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

(05582/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

GRANNYCHOC HOLDING S.A. (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 57.477.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 janvier 1997 que Madame Lisa Katz et Monsieur Harry Ernst Wiler ont été élus administrateurs, en remplacement de Monsieur Francis N. Hoogewerf et de Monsieur Emmanuel Famerie, administrateurs démissionnaires..

Luxembourg, le 29 janvier 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1997, vol. 489, fol. 17, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05581/634/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

HIKE SECURITIES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 57.225.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 janvier 1997

- La démission, en tant qu'administrateur, de Monsieur Henri Ernzen est acceptée.
- Mademoiselle Jonella Ligresti, étudiante domiciliée à Milan, est nommée administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 1998.

Le 10 janvier 1997.

Pour extrait sincère et conforme
M. Streun H. Bartsch
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 1997, vol. 489, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05586/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

HIKE SECURITIES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 57.225.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 9 janvier 1997

Mademoiselle Jonella Ligresti est nommée administrateur-délégué de la société avec pouvoir de la représenter sous sa signature individuelle.

Certifié sincère et conforme
M. Streun H. Bartsch
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 1997, vol. 489, fol. 1, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05587/696/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

HARAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 55.596.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 17 janvier 1997
Première résolution

L'assemblée prend acte et accepte la démission de ses fonctions de commissaire aux comptes de Mme C. Vermeersch, intervenue en date du 15 décembre 1996.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société HRT REVISION, ayant son siège social 32, rue J.P. Brasseur à Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes en remplacement de Mme C. Vermeersch dont elle terminera le mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003 statuant sur l'exercice 2002.

Troisième résolution

L'Assemblée accorde pleine et entière décharge au commissaire aux comptes sortant pour l'exercice de son mandat, pour la période courant du 1^{er} janvier 1996 au 15 décembre 1996.

Luxembourg, le 4 février 1997.

HARAM INTERNATIONAL S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 29, case 2.

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(05583/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

GEAL INVESTMENTS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 25.733.

Le bilan au 30 juin 1995, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

(05572/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

GEMIC S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 40.577.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 1997, vol. 305, fol. 49, cases 2/1, 2/2, 2/3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 1997.

FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(05573/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

GENERAL CARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 27.413.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

(05574/717/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

GENERAL EUROPEAN INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 10, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 52.652.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 27. Januar 1997

Die Versammlung hat einstimmig beschlossen:

1. Die Versammlung akzeptiert den Austritt von Herrn Pavel Fedine, wohnhaft in Berlin (D), als Mitglied und als Delegierter des Verwaltungsrates der Gesellschaft.

2. Die Versammlung wählt die Gesellschaft MADISON INTERNATIONAL LTD, mit Sitz in Dublin (Irland), zum neuen Verwaltungsratsmitglied.

3. Die Versammlung ernennt Herrn Oleg Epinatex, wohnhaft in Moskau (GUS), zum Delegierten des Verwaltungsrates.

4. Die Versammlung entlastet das austretende Mitglied und Delegierten des Verwaltungsrates für seine letzte Amtsperiode.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1997, vol. 489, fol. 11 case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05575/576/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

GENERALTOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.937.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 1997, vol. 305, fol. 49, cases 3/1, 3/2, 3/3, 3/4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 1997.

FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(05577/612/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

IMMOBILIERE RIVE GAUCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 48.086.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 19, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(05594/692/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

HARAM PARTICIPATIONS FINANCIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 55.754.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 29 janvier 1997
Première résolution

L'assemblée prend acte et accepte la démission de ses fonctions de commissaire aux comptes de Mme C. Vermeersch, intervenue en date du 15 décembre 1996.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société HRT REVISION, ayant son siège social 32, rue J.P. Brasseur à Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes en remplacement de Mme C. Vermeersch dont elle terminera le mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003 statuant sur l'exercice 2002.

Troisième résolution

L'Assemblée accorde pleine et entière décharge au commissaire aux comptes sortant pour l'exercice de son mandat, pour la période courant du 1^{er} janvier 1996 au 15 décembre 1996.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 29, case 2.

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(05584/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

HOME-MADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8396 Septfontaines, 8, rue de la Montagne.
R. C. Luxembourg B 41.228.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Mersch, le 30 janvier 1997, vol. 122, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(05588/620/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

HPH HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée en liquidation.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard Royal.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique exerçant les pouvoirs de l'Assemblée Générale prises en date du 6 décembre 1996

Il résulte dudit procès-verbal que l'associé unique a décidé d'approuver les comptes de liquidation et de clôturer la liquidation de HPH HOLDING, S.à r.l. Il a décidé également que les documents sociaux et comptables de la société seront conservés pendant 5 ans au siège social de la société, 13, boulevard Royal, Luxembourg.

Luxembourg, le 24 janvier 1997.

Pour extrait conforme

M^e A. Schmit

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 29, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05589/275/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

INFIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 41.589.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(05596/317/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

IMPRIMERIE HENGEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 15.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 30, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Signature.

(05595/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

INTERDRINKS S.A., Société Anonyme.

La FIDUCIAIRE MYSON, commissaire aux comptes pour la société INTERDRINKS S.A. donne sa démission à partir du 29 janvier 1997 en tant que commissaire aux comptes pour la société INTERDRINKS.

Fait à Luxembourg en deux exemplaires, le 29 janvier 1997.

FIDUCIAIRE MYSON, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 19, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05597/692/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

INTERNATIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT (LUXEMBOURG) S.A.,**Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 16.291.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 20, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 1997.

Pour INTERNATIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT
LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

(05598/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.

INTERSELEX EQUITY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.327.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Président: Mihai Charlier, GENERALE DE BANQUE, Bruxelles;

Administrateurs:

Willem Van Olphen, GENERALE DE BANQUE, Bruxelles;

Philippe Menier, CITIBANK BELGIUM, Bruxelles;

Yves Wagner, BANQUE GENERALE DE BANQUE, Luxembourg.

Luxembourg, le 15 janvier 1997.

Pour INTERSELEX EQUITY, SICAV
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05599/004/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1997.
